

POURSUITE DES TRAVAUX SUR LA PROFESSION ENSEIGNANTE

À la suite du rapport *Enseigner au collégial, portrait de la profession*, rapport produit en comité paritaire, les parties nationales conviennent de confier au comité le mandat qui suit :

comparer le rapport Enseigner au collégial, portrait de la profession, issu des travaux du comité paritaire, et le contenu des conventions collectives concernant les activités exercées par le personnel enseignant, dresser un inventaire des écarts et, le cas échéant, examiner la nature de ces écarts et en déterminer les impacts sur l'enseignement collégial.

Les parties nationales conviennent également de poursuivre entre elles les échanges à la suite de ces travaux pour discuter de pistes de solutions à court et moyen terme.

Pour la réalisation de ces travaux, le comité paritaire est composé, d'une part, d'au plus sept (7) personnes pour l'ensemble des trois (3) fédérations syndicales (FAC, FEC-CSQ et FNEEQ-CSN) et, d'autre part, d'au plus quatre (4) personnes représentant la Fédération des cégeps et le Ministère de l'éducation du loisir et du sport. Au plus tard le 1^{er} octobre 2008, les fédérations syndicales informent la partie patronale de la composition de leur représentation au comité paritaire.


Les travaux du comité paritaire débutent le 1^{er} octobre 2008 et se terminent au plus tard le 15 décembre 2008.

Pour les travaux du comité paritaire, la partie patronale nationale rembourse 0,5 ETC au total pour les trois fédérations syndicales liées à la présente entente.


EN FOI DE QUOI, les parties nationales ont signé à Montreal, ce 14^e jour du mois de Octobre 2008.

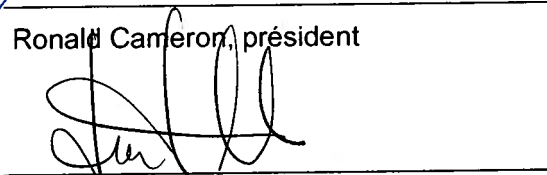
POUR LE COMITÉ PATRONAL
DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)


Laval Dubé, président


Jean Beauchesne, vice-président

POUR LA FÉDÉRATION NATIONALE DES
ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU
QUÉBEC (FNEEQ-CSN)


Ronald Cameron, président


Jean Trudelle, 2^e vice-président